

Dans ce numéro

■ À l'ordre du jour

En sa 515^{ème} réunion tenue le 13 juin 2015 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le CPS a discuté des crises au **Soudan du Sud** et au **Burundi** et débattu de nouvelles stratégies de lutte contre le terrorisme.

L'un des principaux héritages du dernier sommet de l'UA, qui s'est déroulé du 7 au 15 juin, sera sûrement la **Zone de libre-échange continentale**.

Les participants ont aussi discuté des sources alternatives de financement de l'UA ainsi que de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

■ Analyse de situation

La présence du **président soudanais Omar el-Béchir** au sommet de l'UA, en dépit de son inculpation par la Cour pénale internationale, aura de nombreuses conséquences sur le long terme.

■ Vues d'Addis

Alors que le futur de la **Capacité africaine de réponse immédiate aux crises** était très incertain à la veille de ce 25^{ème} sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de la maintenir en place à titre de mesure temporaire.

■ Entretien avec le CPS

Interrogé avant le sommet, le Commissaire de l'UA aux Affaires sociales, Dr Mustapha Sidiki Kaloko, nous parle de l'augmentation du nombre de **migrants qui ont péri cette année** en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe.



Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

“ Des divergences
quant à la façon
de gérer la crise
au Burundi sont
apparues

Page 3

“ L'affaire el-Béchir
met l'UA dans une
position délicate

Page 8

“ La décision de la
Conférence ne
fait pas de doute
quant au futur
limité de la CARIC

Page 12



À l'ordre du jour

Le CPS prend des mesures concernant le Soudan du Sud et le Burundi

Les chefs d'État et de gouvernement du CPS ont décidé de prendre des mesures urgentes pour sortir le processus de paix sud-soudanais de l'impasse. Ces mesures incluent la présentation du rapport controversé sur les violations des droits de l'homme dans le pays ainsi que la mise en place de son nouveau groupe de haut-niveau, près de six mois après avoir décidé de sa création. Le CPS a pris un certain nombre de décisions en vue d'assurer des élections libres et justes au Burundi, décisions qui ont d'ores et déjà été rejetées par le gouvernement de Bujumbura.

Le très attendu rapport de la Commission d'enquête de l'UA sur les violations des droits de l'homme et autres abus commis pendant le conflit armé au Soudan du Sud, rédigé sous la direction de l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo, sera présenté mi-juillet lors d'une réunion des ministres des pays siégeant au CPS. Sa publication avait été suspendue lors du sommet de janvier dernier à Addis Abéba, afin de ne pas mettre en péril les discussions qui avaient alors lieu entre les belligérants.

La publication du rapport est jugée cruciale par les groupes de défense des droits de l'homme

En sa 515^{ème} réunion tenue le 13 juin 2015 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le CPS a finalement décidé d'examiner ce rapport, dont la publication est jugée cruciale par les groupes de défense des droits de l'homme afin que les responsables soient punis pour les crimes qu'ils ont commis depuis le début du conflit, en décembre 2013. Entre autres mesures, le rapport recommande que les principaux protagonistes du conflit ne puissent pas participer au futur gouvernement d'union nationale. Certains analystes craignent cependant que le fait que le suivi de ce dossier se fasse au niveau ministériel ne retarde toute action jusqu'au prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays siégeant sur le CPS, en janvier 2016.

Dans le communiqué publié au sortir de la réunion, le CPS a réitéré « la profonde préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut sur le terrain, marquée par la poursuite des combats et des attaques contre des civils » et fermement condamné « toutes les violations du cessez-le-feu commises par les parties ». Des combats ont eu lieu aux mois d'avril et mai 2015 dans les États du Haut Nil et de l'Unité.

Selon un rapport de la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, le pays comptait en date du 30 avril 2015 plus d'un million et demi de déplacés, alors que plus de 552 000 personnes avaient fui le pays. Alors que les hostilités et l'insécurité perturbent les activités humanitaires et limitent l'accès routier et aérien, quelque 300 000 personnes ont été affectées par la reprise des combats

Président actuel du CPS

S.E.M. Usman Baraya

Ambassadeur du Nigeria en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA

Les membres actuels du CPS sont:

l'Afrique du Sud, Algérie, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la Tanzanie et le Tchad

au début du mois de mai. Selon les Nations unies (ONU), le Soudan du Sud connaît actuellement les pires niveaux d'insécurité alimentaire de son histoire : « quelque 4,6 millions de personnes seront affectées par l'insécurité alimentaire entre mai et juillet 2015 », affirme l'organisation.

L'UA va revoir sa copie

Dlamini-Zuma a indiqué lors de la réunion d'ouverture du sommet du CPS que très peu de progrès avaient été faits malgré les efforts de l'UA et de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) pour trouver une solution politique à la crise. « Nous devons revoir notre copie et réfléchir à comment nous pouvons aider », a-t-elle déclaré.

Frustrée par l'impasse prévalant au Soudan du Sud, l'UA a décidé fin 2014 de nommer un Groupe de haut-niveau des chefs d'État sur le Soudan du Sud. Composé du Nigeria, du Rwanda, du Tchad et de l'Algérie et présidé par l'Afrique du Sud, le Groupe de haut-niveau s'est rencontré pour la première fois en marge du sommet de Johannesburg. Il a aussi organisé une rencontre avec les membres de l'IGAD. Présent à ces réunions, le nouvel Envoyé spécial de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, a immédiatement entamé les discussions avec le gouvernement sud-soudanais et les rebelles de l'opposition.

Le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, Smail Chergui, a déclaré lors d'une conférence de presse que les discussions entre l'IGAD et les chefs d'État avaient été « très bonnes et constructives », annonçant qu'un sommet conjoint serait organisé début juillet pour discuter du processus de médiation.

Le nouvel Envoyé spécial de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, était présent à ces réunions

D'autres partenaires, notamment la troïka composée des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Norvège, prendront part à ce nouveau processus dénommé IGAD-plus.

Le Soudan du Sud, mécontent de l'IGAD-plus

Les efforts de l'UA pour donner un second souffle aux discussions après l'échec en mars dernier des pourparlers menés sous l'égide de l'IGAD, sont entravés par la réticence de certains protagonistes à élargir le cercle des médiateurs. Le ministre sud-soudanais des Affaires étrangères, Barnaba Marial Benjamin, a indiqué à des journalistes présents au

sommet que bien que d'autres chefs d'État africains pouvaient tout à fait apporter « de bonnes idées » pour faire avancer les discussions, le processus de l'IGAD n'était pas mort. « La vérité est que le processus de paix avance » et que « des négociations sont en cours à Addis Abéba », a-t-il affirmé, ajoutant que les principales questions avaient été réglées et que les parties étaient en train de finaliser les détails de la structure du gouvernement d'union nationale. Marial Benjamin a souligné que le gouvernement avait fait des compromis, mentionnant notamment l'accord conclu au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (au pouvoir) pour permettre aux anciens détenus de regagner leur pays. Cet accord a été conclu récemment à Arusha sous l'égide du vice-président sud-africain Cyril Ramaphosa.

Les experts estiment toutefois que le processus de l'IGAD est faussé en raison des intérêts particuliers de certains de ses membres dans le conflit, notamment l'Ouganda qui appuie militairement le gouvernement sud-soudanais.

Les experts estiment toutefois que le processus de l'IGAD est faussé en raison des intérêts particuliers de certains de ses membres dans le conflit

Vers des élections libres et justes au Burundi

Les chefs d'État du CPS ont exprimé leur préoccupation face aux violences au Burundi, à la veille des élections législatives et présidentielles. Les manifestants exigent que le président Pierre Nkurunziza, qui termine actuellement son deuxième mandat, se retire de la course à la présidentielle.

Des divergences quant à la façon de gérer cette crise sont apparues après que les chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'est (EAC), dirigés par le président tanzanien Jakaya Kikwete, aient appelé à un report des élections. Bien que plusieurs dirigeants du continent, y compris Dlamini-Zuma, aient indiqué au début de la crise que Nkurunziza devait renoncer à briguer un troisième mandat, les déclarations de l'UA et des médiateurs privilégient désormais les appels au dialogue en vue de la tenue d'élections justes et libres.

Chergui a déclaré que le CPS était en faveur d'« une solution politique consensuelle » face à la crise secouant le pays et a demandé à toutes les parties à reprendre les discussions avant le 20 juin, avec l'appui de l'UA, de l'ONU, de l'EAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Il a indiqué que ce dialogue devait porter sur l'organisation d'élections libres et justes, y compris le respect des droits de l'homme, de la liberté de mouvement, de la

liberté d'expression et de la liberté de la presse. Il a ajouté qu'il était impératif de discuter des questions sécuritaires, de la date des élections et de la candidature du président à un troisième mandat.

Dans son communiqué sur le Burundi, le CPS a annoncé le « déploiement d'experts militaires de l'UA, provenant tant de la région que d'autres régions du continent, pour vérifier, en collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés, le processus de désarmement des milices et autres groupes armés » ainsi que le « déploiement d'une mission d'observation électorale de l'UA si les conditions de la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles (...) sont réunies ». Chergui a indiqué que le CPS avait l'intention de déployer quelque 50 observateurs militaires, mais qu'il faudrait en discuter avec le gouvernement.

Nkurunziza rejette les propositions de l'UA

Le gouvernement burundais a toutefois immédiatement rejeté ces propositions et indiqué que ses propres observateurs étaient déjà en train de surveiller le processus de désarmement, et que les forces de sécurité nationales avaient été déployées à travers le pays afin d'assurer la sécurité durant le processus électoral.

Nkurunziza n'étant pas présent au sommet, c'est son ministre des Affaires étrangères Alain Nyamitwe qui a annoncé que le pays organiserait comme prévu les élections législatives le 29 juin et les élections présidentielles le 15 juillet. Il a profité de l'occasion pour accuser les médias d'exagérer l'ampleur des violences dans le pays, affirmant que les protestations ne touchaient que « quelques quartiers de Bujumbura ».

Les nouvelles stratégies de lutte contre le terrorisme

Un double attentat a touché la capitale tchadienne, Ndjamena, le dernier jour du sommet de Johannesburg, faisant 27 victimes et 100 blessés.

Le Tchad est fortement impliqué dans la lutte contre le groupe nigérian Boko Haram et héberge depuis le 25 mai dernier le quartier général de la Force multinationale conjointe contre Boko Haram (MNJTF), créée lors du sommet de l'UA de janvier 2015 à Addis Abéba. La MNJTF comprendra à terme 10 000 soldats provenant du Tchad, du Cameroun, du Nigeria, du Niger et du Bénin.

Chergui a souligné lors de la conférence de presse que la Force contre Boko Haram bénéficiait de nombreux appuis et qu'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité de l'ONU était attendue sous peu. Le président nouvellement élu du Nigeria, Muhamadu Buhari, a annoncé une contribution

de 100 millions de dollars à la Force. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et les États-Unis ont quant à eux promis une aide respectivement de 50 millions et de 5 millions de dollars. De son côté, l'UE a annoncé une aide financière sans toutefois avancer de montant.

Le CPS a en outre annoncé son intention d'organiser une réunion de haut-niveau sur le terrorisme pour faire le suivi de la réunion organisée à Nairobi le 2 septembre dernier et adopter un « plan d'action » contre tous les groupes terroristes (notamment Al Shebab en Somalie, Al-Qaïda au Mali, État islamique en Libye, Boko Haram au Sahel et en Afrique de l'ouest, ou encore l'Armée de résistance du Seigneur), a indiqué Chergui.

Le Groupe international de contact sur la Libye s'est réuni pour la quatrième fois en marge du sommet

Les discussions sur la Libye se poursuivront en Espagne

Le CPS s'intéresse toujours de près à la situation en Libye, non seulement en raison de l'instabilité régionale créée par le chaos libyen mais aussi du problème découlant du trafic de migrants qui cherchent à traverser la Méditerranée au péril de leur vie.

Lors d'une réunion à huis-clos organisée au début du sommet, le Commissaire de l'UA aux Affaires sociales, Sidiki Kaloko, a affirmé aux chefs d'État et de gouvernement qu'il était crucial de trouver une solution à la crise en Libye afin de lutter contre le problème de la migration illégale.

Le Groupe international de contact sur la Libye s'est réuni pour la quatrième fois en marge du sommet sous la houlette du Zimbabwe, qui occupe actuellement la présidence de l'UA. Étaient présents à cette rencontre des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Égypte, du Niger, du Nigeria, du Soudan, de la Tunisie ainsi que de plusieurs pays européens et de la Russie, de la Chine et des États-Unis.

Selon une déclaration publiée au sortir de la réunion, les participants ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation dans le pays et apporté leur appui aux efforts du médiateur de l'ONU, Bernardino León, qui a pu participer à la réunion après avoir manqué les deux précédentes. Ils ont appelé les parties libyennes à signer le quatrième projet d'accord politique pour mettre en place un gouvernement d'unité nationale. La prochaine réunion du Groupe de contact aura lieu en Espagne en septembre prochain.

À l'ordre du jour

Que s'est-il passé au sommet de l'UA ?



La présence du président soudanais Omar el-Béchir a dominé la couverture médiatique du sommet, qui a pourtant vu plusieurs décisions importantes être prises sur bien d'autres sujets. Au-delà des décisions prises pour tenter de mettre fin aux conflits du continent (voir « Le CPS prend des mesures pour le Soudan du Sud et le Burundi »), citons notamment le lancement des négociations pour la Zone de libre-échange continentale (Continental Free Trade Area, CFTA), les efforts pour rendre l'UA indépendante financièrement ou encore l'affirmation d'une position africaine commune sur la réforme de l'ONU.

Vers la création d'une zone de libre-échange continentale

L'un des principaux héritages de ce sommet sera sûrement la CFTA, qui sera opérationnelle en 2017 si tout se déroule comme prévu. La Zone de libre-échange continentale permettra de créer un marché commun entre les 54 États membres de l'UA.

Confiante sur cet échéancier, la Commissaire de l'UA au Commerce, Fatima Hassan Acyl, s'est adressée au sommet après l'adoption le 10 juin de la Zone de libre-échange tripartite, qui relie la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'EAC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

L'un des principaux héritages de ce sommet sera sûrement la CFTA

« Ce seront des négociations difficiles, qui demanderont des sacrifices et [causeront] beaucoup de désaccords, mais je pense que nous réussirons. Dès maintenant, nous devons sérieusement réfléchir au mécanisme de compensation afin de rassurer les pays qui pensent qu'ils vont trop y perdre », a-t-elle déclaré devant les chefs d'État.

Il faudra une certaine volonté politique pour que ce projet se concrétise. L'adoption de compensations pour les pays qui y perdront sur le court terme aidera grandement à faire avancer le projet, tout comme la réalisation et la publication de recherches et d'analyses sérieuses prouvant que le CFTA est avantageux sur le long terme. Acyl a reconnu que son département n'avait pas toutes les ressources nécessaires pour cela et qu'elle comptait sur les organisations partenaires telles que la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique, la Conférence de l'ONU sur le Commerce et le développement ou encore la Banque africaine de développement.

Vers l'autosuffisance

Le manque de ressources du Département du commerce et de l'industrie de la Commission, qui dépend des partenaires étrangers, est un problème majeur qui touche la Commission de l'UA toute entière et que l'UA cherche à résoudre.

2017

ÉCHÉANCE POUR UNE ZONE DE
LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

C'est pourquoi le 25^{ème} sommet a adopté une déclaration d'autonomie dans laquelle l'organisation souligne l'importance de trouver des sources alternatives de financement. Des progrès ont été faits dans ce domaine.

Dans sa déclaration finale, le sommet a réitéré « son appel aux États membres de participer, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD) ». En d'autres mots, il a reconnu que l'autosuffisance était un objectif à long terme et qu'il fallait d'ici là saisir toutes les opportunités pour traiter de manière constructive avec les partenaires étrangers.

La conférence, qui se tiendra à Addis Abéba du 13 au 16 juillet 2015, sera l'opportunité de définir comment mieux utiliser le financement étranger pour favoriser le développement. Les décisions qui y seront prises auront des implications importantes.

Le directeur exécutif du think tank Overseas Development Institute, Kevin Watkins, explique : « Il s'agit de gouvernements qui travaillent ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en l'espace d'une génération, éviter une catastrophe climatique, construire un ordre économique mondial plus équitable et ne laisser personne sur le bord du chemin. Ces défis sont ceux auxquels notre génération devra faire face. Un succès à Addis Abéba pourrait ouvrir la voie à une nouvelle ère de coopération internationale, et un échec aurait l'effet inverse. En effet, un accord faible à Addis Abéba pourrait initier un 'effet domino' néfaste sur l'Assemblée générale de l'ONU, qui doit définir en septembre prochain les Objectifs de développement durable (ODJ) et sur le sommet dédié au Climat prévu pour décembre».

Certains pays africains sont en faveur de l'abandon du Consensus d'Ezulwini

La réforme de l'ONU

Il y a un consensus entre les États membres de l'UA quant au fait que le Conseil de sécurité de l'ONU doit être réformé afin d'inclure des représentants permanents de l'Afrique. Plus controversées sont les questions portant sur les moyens devant être adoptés pour atteindre ce but et sur la manière de représenter le continent. L'UA a adopté en 2005 le Consensus Ezulwini, qui veut que deux sièges permanents soient alloués à l'Afrique et que tous les membres permanents aient le droit de veto, à défaut de quoi aucun ne devrait l'avoir. Cette approche du « tout ou rien » a été critiquée par plusieurs regroupements internationaux, qui estiment que cette position est trop radicale pour être acceptée par les membres permanents actuels et qu'il faudrait adopter une approche plus modérée, telle que des sièges permanents sans droit de veto.

Certains pays africains – notamment l'Afrique du Sud, qui vise un siège permanent au Conseil de sécurité – sont aussi en faveur de l'abandon de ce Consensus afin de proposer une solution plus modérée. Débattue lors du sommet, la question a été résolue de manière assez catégorique. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont en effet déclaré « que la Position commune africaine, telle que contenue dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, continuera d'être la seule option qui traduit le droit légitime et l'aspiration de l'Afrique à rectifier, entre autres, l'injustice historique subie par le Continent ». La crédibilité de l'Afrique du Sud pour représenter

60%

CONTRIBUTION DES SIX PAYS
AFRICAINS LES PLUS RICHES AU
BUDGET DE L'UA

l'Afrique au Conseil de sécurité semble avoir été entamée par son soutien à une action militaire contre Mouammar Kadhafi en 2011.

La réforme de l'ONU était aussi à l'ordre du jour des organisations de la société civile présentes au sommet. L'Institut d'études de sécurité a par exemple lancé la campagne *Elect the Council*, qui appelle la société civile à jouer un plus grand rôle pour obtenir une réforme du Conseil et pour définir la nature de cette réforme, dans l'objectif de le rendre davantage représentatif, crédible et efficace.

Autres engagements

Les responsables africains ont pris plusieurs autres engagements lors du sommet ; il est toutefois encore trop tôt pour déterminer lesquels seront concrétisés au-delà de la déclaration finale. Parmi les initiatives clés citons la création d'un Corps africain de volontaires de la santé afin de lutter contre les urgences médicales ; une campagne pour abandonner l'utilisation de la houe à main, néfaste pour le dos ; un mécanisme de surveillance des progrès des États membres en matière d'émancipation des femmes ; ou encore la création d'un Groupe composé de 10 chefs d'État et dirigé par le président sénégalais Macky Sall, chargé de soutenir l'éducation, la science et la technologie.

Citations notables du 25^{ème} sommet de l'UA

- « Les femmes et les filles comptent sur l'Union pour agir de façon décisive » – La présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, s'exprimant lors de l'ouverture de la 27^{ème} réunion ordinaire du Conseil exécutif, le 11 juin.
- « L'accès à l'énergie est une urgence absolue...C'était devenu une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans nos pays » – Le président sénégalais Macky Sall, s'exprimant lors de la 33^{ème} réunion d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du Nepad, le 13 juin.
- « Nous avons constaté que le peuple du Soudan du Sud vit dans une misère extrême. Pourquoi ? Et pour quelle raison ? » – Dlamini-Zuma lors de l'ouverture du sommet du CPS, le 13 juin.
- « Apprenons à être fraternels et responsables, et refusons de causer des problèmes à notre peuple » – Le président zimbabwéen et président de l'UA, Robert Mugabe, s'exprimant à lors de l'ouverture de la 25^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, le 14 juin.
- « Le fait que la jeunesse tente de traverser la Méditerranée est une honte pour nous ; nous avons le devoir de supprimer les facteurs qui poussent les jeunes à risquer leur vie [pour émigrer] » – Le président nigérian Muhamadu Buhari, lors de l'ouverture de la Conférence.
- « Nous avons un plan pour lutter contre tous les terroristes » – Le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, Smail Chergui, s'adressant à un parterre de journalistes le 15 juin, pendant le sommet.



Analyse de situation

Présence d'Omar el-Béchet au sommet de l'UA : la sécurité fragilisée par l'absence de justice

La présence du président soudanais Omar el-Béchet au sommet de l'UA, qui s'est déroulé les 14 et 15 juin à Johannesburg, aura de nombreuses conséquences sur le long terme. La décision du gouvernement sud-africain d'autoriser la présence d'el-Béchet sur le territoire en dépit de son inculpation par la Cour pénale internationale (CPI) et de l'interdiction de quitter le territoire, prononcée le 15 juin à son endroit par un tribunal sud-africain, va à l'encontre des obligations du pays à l'égard du Statut de Rome.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a réitéré sa position concernant la CPI lors de son 25^{ème} sommet. Dans le document final « Décisions, déclarations et résolutions », elle a appelé à la suspension des accusations qui pèsent contre el-Béchet, au retrait du renvoi du cas soudanais par le Conseil de sécurité de l'ONU devant la CPI et à la suspension ou à l'annulation des charges qui pèsent contre le vice-président kenyan William Ruto, et ce jusqu'à ce que les amendements au Statut de Rome proposés par l'Afrique soient pris en compte.

Parmi ces propositions, on peut notamment citer l'initiative namibienne pour modifier l'article 27 du Statut, qui dispose que la qualité officielle d'agent d'un État, notamment de chef d'État ou de gouvernement, n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale.

La CPI est en train de perdre toute légitimité aux yeux des gouvernements africains

L'UA a appelé à plusieurs reprises à la fin de l'impunité sur le continent, et l'acte constitutif de l'organisation consacre même le principe de la « condamnation et [du] rejet de l'impunité ». Le débat qui entoure l'affaire el-Béchet met donc l'organisation dans une position délicate. Existe-t-il un organe autre que la CPI qui soit capable de tenir pour responsables les personnes ayant commis des crimes internationaux ?

Le double rôle de la justice internationale

Il est certain que la décision du gouvernement sud-africain concernant el-Béchet aura des conséquences pour le pays, qui est en proie à des tensions entre les branches exécutive et judiciaire du gouvernement, ainsi que pour la CPI. Cette dernière est en effet en train de perdre toute légitimité aux yeux des gouvernements africains. Quant à el-Béchet, il semblerait qu'il bénéficie de facto d'une immunité juridique, au moins sur le continent africain.

Ceci soulève deux questions plus générales : celle du futur de la justice internationale en Afrique, et celle de l'impact sur les questions sécuritaires continentales du précédent créé par le traitement réservé à el-Béchet.

Quelle que soit la forme qu'elle prend, la justice internationale sert un double objectif : en plus de permettre aux victimes de crimes de guerre et d'autres atrocités d'obtenir justice, elle a un effet dissuasif. Or, toute sorte d'immunité va à l'encontre de ce deuxième but.

Allan Ngari, chercheur senior à l'Institut d'études de sécurité (ISS), explique : « De par sa nature même, l'immunité empêche la reddition de comptes en cas de méfaits. Il existe pourtant une norme internationale acceptée et une pratique étatique qui rejette l'immunité pour les crimes internationaux. Le fait qu'el-Béchar et d'autres hauts responsables africains bénéficient d'une certaine protection envoie le message négatif suivant : le système international de justice pénale permet à certaines catégories de personnes d'échapper à toute responsabilité pour les crimes internationaux qu'ils ont commis ».

Les organisations telles que la CPI et la controversée Cour africaine des droits de l'homme et des peuples servent donc à expier les crimes déjà commis et à prévenir les crimes à venir. En ce qui concerne la paix et la sécurité, c'est cette seconde fonction qui est la plus importante. Dans quelle mesure l'incident el-Béchar a-t-il diminué la capacité de la CPI à prévenir les crimes graves sur le continent africain ? Quelles en sont les implications pour la paix et la sécurité en Afrique ?

Dans quelle mesure l'incident el-Béchar a-t-il diminué la capacité de la CPI à prévenir les crimes graves sur le continent africain

Il est vrai que cet effet dissuasif reste à prouver. Ngari explique : « En droit pénal, il est admis que la punition contribue à la prévention du crime en général. Je n'ai cependant pas entendu parler de l'existence de recherches empiriques validant cette assomption dans les cas de crimes internationaux. Il reste que l'existence de punitions appropriées pour les crimes internationaux, administrées par des tribunaux régulièrement constitués, envoie un message clair à l'effet que de tels crimes ne resteront pas impunis ».

L'effet dissuasif de la CPI

Des preuves très concrètes suggèrent que la CPI a déjà bel et bien influencé les comportements. Stephen Lamony, conseiller senior sur l'UA, l'ONU et l'Afrique auprès de la Coalition pour la Cour pénale internationale, a dégagé deux exemples qui prouvent que les menaces de poursuites judiciaires par la CPI ont eu un effet sur le terrain.

Le premier est une réduction de l'utilisation des enfants soldats au lendemain du verdict prononcé contre Thomas Lubanga en

2012, qui a été condamné à 14 ans de prison pour avoir enrôlé des enfants soldats (certains âgés de 11 ans) en Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC). Le second exemple est l'absence de violences post-électorales au Kenya en 2012, suite à la mise en accusation de plusieurs hauts responsables kenyans (dont Uhuru Kenyatta et William Ruto) après les violences post-électorales qui ont déchiré le pays en 2007/2008.

Même s'il reconnaît qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'efficacité de la CPI en matière de dissuasion, Lamony estime qu'un éventuel démantèlement de la Cour encouragerait l'impunité. « L'abandon du principe de la reddition de comptes promeut la culture de l'impunité ; il ne faut pas oublier que les États africains ont rejoint la CPI parce qu'ils ne voulaient pas d'un autre génocide rwandais. Or, au Darfour et ailleurs, des suspects recherchés par la CPI restent aujourd'hui libres de commettre des crimes », déplore-t-il.

L'abandon du principe de la reddition de comptes promeut la culture de l'impunité

Quel que soit son impact dissuasif, la CPI est en train d'être rejetée par une majorité de responsables africains. Lors du sommet de Johannesburg, ces derniers ont réaffirmé leur volonté de réformer la CPI et ont à nouveau appelé à la suspension voire à l'annulation des accusations qui pèsent contre el-Béchar et Ruto. Plusieurs gouvernements ont même annoncé leur intention de se retirer du Statut de Rome, notamment l'Afrique du Sud, qui fut pourtant l'un des plus puissants alliés de la Cour.

La CPI dispose encore de soutiens sur le continent africain ; c'est le cas du Botswana, qui a appelé tous les signataires du Statut de Rome à coopérer avec la Cour, ou de la RDC qui, quelques jours après la conclusion du sommet, a adopté une nouvelle législation incorporant ce Statut dans le droit national et renforçant la coopération avec la Cour. Mais ces soutiens sont devenus l'exception plus que la règle.

La Cour africaine de justice a encore un long chemin à parcourir

L'UA déploie d'importants efforts en vue de la création de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme. Fruit de la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'UA, la Cour africaine de justice comprendra trois chambres dont une qui aura juridiction sur les crimes internationaux.

Une fois en place, elle pourra dispenser la justice et avoir un effet dissuasif, à l'instar de la CPI. « La chambre criminelle ne

risque pas d'être créée avant longtemps, notamment parce que la justice pénale internationale coûte cher et qu'il faut bien que quelqu'un paye », explique toutefois Magnus Killander, expert juridique au Centre pour les droits humains de l'Université de Pretoria. Le statut des ratifications témoigne de ce manque d'engouement : 30 États n'ont pas encore ratifié le protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (qui est opérationnelle mais n'a pas juridiction sur les crimes internationaux).

De plus, la Cour africaine de justice et des droits de l'homme ne sera compétente que pour les crimes commis après sa création et n'aura pas juridiction sur les crimes commis par les chefs d'État ou les hauts responsables gouvernementaux qui sont en fonction.

L'UA déploie de grands efforts en vue de la création de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme

C'est ainsi que tout retrait précipité du Statut de Rome créerait un vide gênant en matière de reddition de comptes : aucune institution ne serait compétente pour enquêter et punir les crimes internationaux, ce qui n'apporterait rien à la paix et à la sécurité sur le continent. Bien au contraire, cela ne ferait qu'encourager les potentiels criminels.

Si l'UA tient vraiment au rejet de l'impunité et à la prévention des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, elle devrait se plier à la justice de la CPI, aussi imparfaite soit-elle, jusqu'à ce qu'une alternative viable soit disponible.

Documents pertinents

Documents de l'UA

Décisions, déclarations et résolutions de la 25^{ème} Conférence de l'UA, 14-15 juin 2015 (<http://www.au.int/en/content/johannesburg-14-15-june-2015-decisions-declarations-and-resolution-assembly-union-twenty-fif>)

Projet de protocole portant sur les amendements à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 15 mai 2014 (http://www.iccnw.org/documents/African_Court_Protocol_-_July_2014.pdf)

Décisions, déclarations et résolutions de la Session extraordinaire de la Conférence de l'UA, 12 octobre 2013 (https://www.iccnw.org/documents/Ext_Assembly_AU_Dec_Decl_12Oct2013.pdf)

Autres

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 1^{er} juillet 2002 (http://www.icc-cpi.int/nr/rdonlyres/ea9aeff7-5752-4f84-be94-0a655eb30e16/0/rome_statute_english.pdf)

Vues d'Addis

La CARIC survit au sommet



Le futur de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) était très incertain à la veille de ce 25^{ème} sommet, des analystes lui prédisant une fusion avec la Force africaine en attente (FAA) voire une disparition pure et simple. La Conférence de l'UA a préféré louer la contribution de la CARIC à l'autonomie du continent, tout en soulignant qu'il ne s'agissait que d'une mesure temporaire.

Créée lors du 21^{ème} sommet de l'UA en 2013 dans le but de doter l'UA d'un système de réponse militaire rapide pouvant être déployé pour prévenir ou empêcher que des forces rebelles ne commettent un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre, la CARIC a toujours été un projet controversé.

Elle reste un outil crucial pour l'organisation, qui est souvent accusée de lenteur lorsqu'une crise éclate ou est sur le point d'éclater, comme ce fut le cas au Mali ou en République centrafricaine.

Les plans pour une force similaire existent déjà. La FAA est un des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et sa Capacité de déploiement rapide est supposée être capable de se déployer n'importe où sur le continent dans un délai de 14 jours. L'opérationnalisation complète de la FAA est cependant attendue de longue date, et la Capacité de déploiement rapide est actuellement inexistante.

Créée lors du 21^{ème} sommet de l'UA en 2013, la CARIC a toujours été un projet controversé

La CARIC est autofinancée et fonctionne sur une base volontaire

Il existe d'importantes différences entre la CARIC et la Capacité de déploiement rapide de la FAA. Tout d'abord, la CARIC est directement gérée par l'UA, alors que la FAA l'est par les Communautés économiques régionales (CER). Ensuite, la CARIC est autofinancée et fonctionne sur la base d'une participation volontaire des États membres, tandis que la FAA requiert d'importants financements de l'UA et doit coordonner un grand nombre d'États membres. Enfin, la CARIC est déployée à la demande d'un État membre avec l'approbation de l'UA, tandis que la FAA est déployée par l'UA elle-même avec l'approbation des CER.

En pratique, cela signifie que bien qu'elle soit plus réactive et bien qu'elle représente un fardeau moindre pour l'UA en elle-même, la CARIC dépend pour son déploiement de la participation des États membres. La Capacité de déploiement rapide de la FAA sera elle un outil plus prévisible et l'UA aura un meilleur contrôle sur son déploiement, si tant est que les CER coopèrent. Elle sera toutefois bien plus difficile à mettre en place.

Aucun de ces deux outils n'est parfait. Un analyste sud-africain spécialisé dans les affaires de défense, Helmoed Heitman, explique : « Le principal défi [de la CARIC]

Amani II

EXERCICE MILITAIRE CONJOINT
DE LA FAA QUI AURA EU LIEU EN
AFRIQUE DU SUD

réside dans l'adjectif « immédiat », qui est irréaliste étant donné qu'aucun pays au sud du Sahara ne dispose des moyens de transport aériens ou même maritimes adéquats et que les pays au nord du Sahara disposant de ces moyens ont jusqu'à présent tout fait pour ne pas fournir les mettre à disposition ». « Mais la CARIC semble être une meilleure option que la FAA, qui repose entièrement sur l'intervention des pays d'une région aux prises avec ses propres problèmes. On a pu en constater le résultat au Mali, où la FAA est restée les bras croisés, et en Centrafrique, où les éléments de la Brigade en attente de l'Afrique centrale se sont écartés pour laisser les rebelles entrer dans Bangui – excepté les troupes tchadiennes, qui se sont carrément alliées aux rebelles », d'ajouter Heitman.

Deux forces mutuellement exclusives

En dépit de leurs différences et limitations, ces deux initiatives visent le même objectif. Alors que la CARIC était supposée n'être qu'une solution temporaire en attendant que la FAA ne devienne opérationnelle, émerge la crainte que les deux soient mutuellement exclusives : aussi longtemps que le financement, les ressources et la volonté politique seront dédiés à la CARIC, la FAA ne pourra jamais vraiment se concrétiser.

C'est pourquoi en préparant le sommet de Johannesburg, l'UA savait qu'elle devait prendre une décision quant au futur de la CARIC.

Il serait trop risqué de se débarrasser de la CARIC avant que la Capacité de déploiement rapide de la FAA ne soit totalement prête

Trois options se présentaient aux responsables de la Défense et aux chefs d'État et de gouvernement. L'UA pouvait soit supprimer la CARIC afin de concentrer son énergie et ses ressources à la mise en place de la Capacité de déploiement rapide de la FAA, soit intégrer la CARIC au sein de la FAA, peut-être en remplaçant la Capacité de déploiement rapide. Troisième option, elle pouvait la conserver dans sa forme actuelle.

Le démantèlement constituait l'option la plus difficile à mettre en œuvre. « Il serait compliqué de démanteler la CARIC, qui est menée par l'Afrique du Sud [qui hébergeait le sommet de l'UA]. S'il y a des changements, ce serait sur le nom ou en intégrant la CARIC dans la [FAA]. Ce serait humiliant pour le pays-hôte si la CARIC venait à être démantelée », explique Norman Sempijja, un post-doctorant de l'Université de Witwatersrand et co-auteur d'un document d'orientation sur l'efficacité de la CARIC (à paraître).

Il serait par ailleurs trop risqué de se débarrasser de la CARIC avant que la Capacité de déploiement rapide de la FAA ne soit totalement prête. « [La CARIC] est la seule capacité de réponse du moment. Si un autre Mali éclate aujourd'hui et si la CARIC a disparu, nous n'aurons aucun moyen d'intervenir pour sauver des vies », explique Andre Roux, expert en gestion des conflits et consultant de l'ISS. « Il y a une différence fondamentale entre le maintien de la paix classique et cette capacité [de déploiement rapide]. Même si elle n'est qu'une coalition de pays volontaires et disposant des capacités nécessaires, je ne pense pas qu'elle sera supprimée. C'est une option valable en cas d'incapacité de la FAA », ajoute-t-il.

C'est ainsi que la Conférence a préféré saluer le rôle de la CARIC, tout en rappelant qu'elle n'était qu'une solution temporaire.

La décision de la Conférence ne fait pas de doute quant au futur de la CARIC

La Capacité de déploiement rapide

« L'Afrique doit également être autonome dans sa recherche de solutions africaines aux problèmes africains dans le domaine de la paix et de la sécurité, tant en termes de financement que de renforcement de notre capacité collective à répondre aux situations de conflit. La capacité africaine de réponse immédiate aux crises est un mécanisme provisoire que nous avons créé à cet effet tout en gardant opérationnelle notre Force africaine en attente », est-il indiqué dans le document « Décisions, déclarations et résolutions ».

En réponse à une question du Rapport sur le CPS, le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, a expliqué ce que ces mots signifiaient en termes de définition des liens entre la CARIC et la FAA. Selon lui, les deux forces ne sont pas mutuellement exclusives : « Nous travaillons de concert et il n'y a aucune contradiction entre les deux. Quoi que nous fassions avec la CARIC, cela servira les objectifs de la FAA. Nous avançons avec prudence afin d'atteindre ce but d'ici la fin de l'année ».

Chergui a par ailleurs indiqué que la CARIC serait davantage intégrée à la FAA, notamment avec l'exercice Amani Africa II qui se déroulera en Afrique du Sud dans le courant de l'année et qui verra la participation des deux forces. Il reste que la décision de la Conférence ne fait pas de doute quant au futur de la CARIC; dès que la Capacité de déploiement rapide de la FAA sera en place, la CARIC aura rempli sa mission et sera démantelée.

Entretien avec le CPS

L'UA doit commencer à parler des flux migratoires



La Commission de l'UA a fait part de ses préoccupations face à l'augmentation du nombre de migrants qui ont péri cette année en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Peu avant le sommet de l'UA, nous avons interrogé le Commissaire de l'UA aux Affaires sociales, Dr Mustapha Sidiki Kaloko, pour en savoir davantage sur les initiatives prises par l'UA pour éviter que ces drames ne se multiplient.

La mort de milliers de migrants dans la mer Méditerranée a choqué le continent entier. L'UA a organisé en mai dernier un service commémoratif pour honorer ces victimes. La question sera-t-elle abordée à Johannesburg, lors du prochain du sommet de l'UA ?

Mon département et moi essayons vraiment de faire en sorte que l'on commence à en parler. Je ne parle pas de discussions bilatérales ou entre États membres mais d'un réel dialogue qui permette de nous asseoir autour d'une table et de prendre des décisions sur la question des flux migratoires.

La commémoration du 27 mai, qui s'est déroulée à Addis Abéba, a pris la forme d'un service commémoratif, mais nos partenaires de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'UE, ainsi que plusieurs pays d'origine ou de transit étaient présents pour faire passer un message. C'est ce genre de dialogue que j'aimerais promouvoir.

Il est impératif que nous arrivions à rendre les États membres stables et attrayants pour éviter que la jeunesse ne quitte le continent

Alors que le débat fait rage en Europe, il semble que nous n'entendons pas autant les pays africains ou la Commission de l'UA lorsque de tels drames arrivent.

Il est vrai que l'UA n'a pas beaucoup discuté publiquement de ces problèmes, mais nous avons en vérité toujours été proactifs en la matière. J'aimerais à cet égard rappeler que nous travaillons sur plusieurs programmes, en collaboration avec l'UE. Nous sommes reconnaissants pour tout ce qu'elle fait une fois que les personnes ont traversé la Méditerranée.

Nous travaillons aussi très dur pour lutter contre les causes de ce phénomène. Il est impératif que nous arrivions à rendre les États membres stables et attrayants pour éviter que la jeunesse ne quitte le continent pour tenter l'aventure européenne. Ce sera un combat sur le long terme, bien que nous ayons des stratégies portant sur le moyen terme.

Quelles sont les initiatives concrètes que vous mettez en place ?

Après la tragédie de Lampedusa [lors de laquelle 300 migrants ont péri au large des côtes italiennes en 2013], la Commission de l'UA a triplé ses efforts pour que les États membres et les partenaires luttent contre la migration illégale et le trafic d'êtres humains et de migrants. C'est ainsi que nous avons lancé l'initiative Corne de l'Afrique lors d'une réunion régionale organisée au niveau ministériel à Khartoum, en octobre dernier, entre l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie et le Soudan. Le principal objectif de cette initiative est de renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic d'êtres humains au sein et en provenance de la Corne de l'Afrique. C'est un problème qui requiert une action régionale et globale urgente.

Les solutions doivent être exhaustives, durables et holistiques. Elles doivent sous-tendre l'objectif du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Les solutions doivent sous-tendre l'objectif du développement durable et de l'éradication de la pauvreté

L'UA est aussi attachée à la promotion de la liberté de mouvement des personnes à l'intérieur de ses frontières. Comment cela peut-il aider à lutter contre le phénomène de la migration illégale ?

La Conférence de l'UA a adopté en janvier 2015 le Programme conjoint de migration pour l'emploi (Joint Labour Migration Program, JLMP), élaboré conjointement par la Commission, l'OIM, l'OIT et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA). Alors que plus de la moitié des migrants africains recherchent des opportunités de travail, ce programme a pour but de faciliter la liberté de mouvement des personnes sur le continent. Il devrait permettre d'alléger la pression, de réduire le nombre de migrants qui empruntent des voies d'immigration dangereuses et illégales et de renforcer l'intégration continentale et la coopération économique.

Le président rwandais a pris cette cause à bras le corps. Il a présidé en mars dernier une rencontre sur la liberté de mouvement des personnes en Afrique de l'Est, qui a réuni toutes les CER.

Si vous assurez la liberté de mouvement, les gens iront trouver une alternative sur le continent plutôt que de chercher à traverser la Méditerranée de manière illégale et au péril de leur vie. Cette réunion a été l'opportunité de discuter et de trouver des solutions potentielles pour promouvoir la migration intra-

régionale et la mobilité sur le continent africain, qui participent au développement social et économique. Nous travaillons dur sur cette solution sur le moyen terme.

Diriez-vous que plus de 50 ans après la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ce phénomène migratoire vers l'Europe est le signe d'un échec des pays africains ?

J'ai grandi dans les années 1970 en Sierra Leone. Si vous m'aviez demandé d'émigrer en Europe, j'aurais refusé car mon pays allait bien et j'y étais très confortable. Mais aujourd'hui, les problèmes se sont aggravés autant en termes de gouvernance que de pauvreté, de paix et de sécurité. Les gens cherchent à vivre une vie meilleure hors d'une Afrique qui est pourtant en plein essor. La solution sur le long terme est de créer des opportunités d'emplois.

Est-ce le rôle de l'UA de traquer les personnes coupables de trafic d'êtres humains ? L'organisation en a-t-elle les moyens ?

Il ne s'agit pas tant d'une question de ressources, même si cela a son importance. Je pense que pour lutter contre le trafic d'êtres humains, tous les pays concernés doivent s'asseoir ensemble et partager leurs idées afin de voir ce qui peut être fait. Une frontière sépare deux pays, donc on ne saurait résoudre un problème frontalier de manière unilatérale.

Je suis certain que les trafiquants d'êtres humains sont présents au point d'origine, opèrent dans les zones de transit et sont présents à destination. Si personne ne peut les accueillir, les migrants ne partiront pas. C'est ce qui explique notre initiative Corne de l'Afrique. Nous nous sommes dit « Discutons au plus haut niveau et voyons ce que nous pouvons faire ».

Si vous m'aviez demandé de migrer en Europe, j'aurais refusé car mon pays allait bien

Sur le plan technique, comment jugeriez-vous les coupables de ces crimes transnationaux ?

C'est une question qui n'est pas encore résolue. L'Europe est aussi en train de développer des mesures pour détruire les bateaux utilisés par les trafiquants. C'est bien, mais cette initiative bénéficie-t-elle de l'appui de l'ONU pour qu'elle soit légale ? Nous n'avons pas encore les institutions ni le

cadre législatif pour cela. De plus, en ce qui concerne le problème méditerranéen, c'est la Libye qui est le point de départ de la majorité des migrants. Mais avec quel gouvernement pouvons-nous discuter pour mettre en place un semblant de cadre juridique ? Notre Département Paix et Sécurité [de l'UA] fait tout pour réunir les différentes factions libyennes, mais nous sommes encore loin du but.

Tous les pays concernés doivent s'asseoir ensemble et partager leurs idées afin de voir ce qui peut être fait

Quelle est votre réaction face aux évènements récents en Afrique du Sud, en proie à des violences xénophobes alors que le pays héberge le sommet de l'UA ?

La xénophobie est condamnée par tous. [Lorsque les violences ont éclaté en avril 2015], j'avais déclaré que le gouvernement pouvait gérer la situation tout en soulignant qu'il devait faire plus pour lutter contre la xénophobie. Je viens de rentrer d'Afrique du Sud, et je peux affirmer qu'ils font de leur mieux.

À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine œuvrant au renforcement de la sécurité humaine sur le continent. Elle effectue de la recherche indépendante et reconnue, fournit des analyses et conseils sur les politiques provenant d'experts, tout en menant des formations pratiques et de l'assistance technique.

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Simon Allison, ISS Addis Abéba
Liesl Louw-Vaudran, Consultante
Gregoire Pourtier, Journaliste
Jean-Guilhem Bargues, Traducteur
Damien Larramendy, Réviseur

Contact

Liesl Louw-Vaudran
Consultante
ISS Pretoria
Email: llouw@issafrica.org

Les bailleurs de fonds



GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of Foreign Affairs



Ce rapport est publié grâce au soutien de la Confédération suisse, le Grand duché du Luxembourg, le gouvernement de Nouvelle-Zélande et du Hanns Seidel Stiftung. L'ISS souhaite également remercier pour leur appui les membres suivants de son Forum des partenaires: les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court
361 Veale Street
New Muckleneuk
Pretoria, South Africa
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998

ISS Addis Ababa

5th Floor, Get House
Building, Africa Avenue
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449

ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum
Route de Ouakam
Dakar, Senegal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343

ISS Nairobi

Braeside Gardens
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Tel: +254 72 860 7642
Fax: +254 73 565 0300